

## NOTE D'INFORMATION

Le volet en présentiel du treizième Sommet des présidentes de parlement, organisé par l'Union interparlementaire (UIP) en étroite collaboration avec l'ONU et le Parlement autrichien, se tiendra à Vienne le 6 septembre 2021. Il précédera la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui se déroulera également en présentiel à Vienne les 7 et 8 septembre 2021.

Le Sommet des présidentes de parlement rassemble des femmes qui occupent les postes décisionnels les plus élevés au parlement, dans le but de définir les futurs travaux parlementaires en fonction des nouveaux problèmes économiques, politiques, environnementaux et sociaux qui nécessitent des solutions communes tenant compte de la problématique hommes-femmes. Il offre ainsi aux dirigeantes une tribune pour constituer des réseaux et échanger leurs points de vue et leurs expériences.

Le volet en présentiel du treizième Sommet des présidentes de parlement, qui sera placé sous le thème *Les femmes au cœur de l'action : de la lutte contre la pandémie à la sauvegarde des acquis durant une reprise tenant compte de la dimension de genre* dressera un inventaire des femmes de tous horizons ayant joué un rôle de premier plan dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, les mettra en valeur et leur rendra hommage. Ce volet définira également les moyens permettant de préserver et de consolider les réalisations des femmes et de continuer à mener à bien un programme de rétablissement tenant compte des besoins des deux sexes sans laisser pour compte aucune femme ni fille.

Ce Sommet précédera la Conférence des présidents de parlement et les résultats des délibérations du Sommet viendront alimenter les débats et résultats de la Conférence, de manière à hisser les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles au rang de priorité dans les travaux des parlements.

### PARTICIPATION

**Le Sommet est ouvert aux parlements nationaux des pays reconnus par l'ONU et/ou des Membres de l'UIP présidés par une femme.** Dans le cas des parlements bicaméraux, les présidentes des deux chambres peuvent prendre part à la manifestation.

Les présidentes empêchées **ne peuvent être remplacées que par la vice-présidente de leur chambre/parlement.**

**Le Sommet est également ouvert aux assemblées parlementaires régionales et internationales présidées par une femme qui sont Membres associés de l'UIP.**

Parmi les invités spéciaux chargés d'introduire les thématiques clés du Sommet figureront également un nombre limité d'experts internationaux de haut niveau.

### EFFECTIF ET COMPOSITION DES DÉLÉGATIONS

Étant donné la pandémie de COVID-19 et la réglementation sur la distanciation sociale en vigueur en Autriche, l'effectif des délégations au Sommet des présidentes et à la Conférence des présidents de parlement est limité à quatre personnes (la présidente plus trois autres, parlementaires ou personnel) ou six personnes dans le cas de parlements bicaméraux. L'attribution des places des bureaux sera définie selon ce principe.

Les délégations des assemblées parlementaires régionales et internationales et des organisations qui sont Membres associés de l'UIP seront composées au maximum de deux personnes.

## ORGANISATION DES DÉBATS

Les présidentes de parlement et les présidentes des assemblées parlementaires régionales et internationales qui sont Membres associés de l'UIP sont conviées à prendre part aux débats.

Le Sommet débutera par une séance d'ouverture, suivie d'une allocution principale. Deux séances seront ensuite consacrées à un débat, dont le thème sera respectivement *Les femmes en période de pandémie : hommage aux héroïnes du quotidien* et *Le rôle des femmes dans le rétablissement post-pandémie : préserver les avancées et poursuivre la progression*. Le sommet se terminera par une séance de clôture.

Les débats se dérouleront selon une formule novatrice inspirée des débats de Doha, dans le but de rendre vivants les échanges entre les présidentes. Le format de Doha prévoit de concentrer prioritairement le débat sur les propositions controversées, que plusieurs participantes seront invitées à défendre ou contester.

Une fois que les intervenantes auront présenté les grandes lignes de leur argumentation, une modératrice leur posera des questions avant d'inviter les participantes au Sommet à formuler leurs observations. À l'issue de la discussion, la modératrice résumera les principales conclusions et recommandations.

Une liste des propositions sujettes à discussion sera fournie à l'avance et les présidentes y indiqueront les propositions auxquelles elles souhaitent contribuer en remplissant le formulaire d'inscription ci-joint et disponible à l'adresse suivante : [www.ipu.org/fr/event/treizieme-sommet-des-presidentes-de-parlement-2021#event-sub-page-documents](http://www.ipu.org/fr/event/treizieme-sommet-des-presidentes-de-parlement-2021#event-sub-page-documents). Les interventions relatives aux propositions débattues (pour ou contre) seront limitées à trois minutes. Outre leur contribution à une ou plusieurs propositions, les présidentes sont également invitées à s'exprimer spontanément en répondant aux questions et en formulant des observations concernant les propositions débattues. Ces interventions supplémentaires seront limitées à une minute.

## PRISE DE PAROLE ET RAPPELS À L'ORDRE

Chaque présidente de parlement ou présidente d'une assemblée parlementaire régionale ou internationale qui est Membre associé de l'UIP peut en principe faire une intervention pour ou contre la ou les motions qu'elle aura présélectionnée(s). Les déclarations écrites et, le cas échéant, les vidéos pré-enregistrées doivent être soumises à l'avance afin de permettre au Secrétariat de l'UIP de les transmettre aux interprètes et à l'équipe de la communication de l'UIP.

La modératrice rappellera à l'ordre toute oratrice qui ne respecterait pas les limites de temps, qui s'écarterait de la question à l'examen ou qui nuirait à la tenue des débats par des propos injurieux. La modératrice peut, au besoin, lui retirer la parole et exiger que les propos soient retirés par l'oratrice et/ou supprimés du compte rendu des débats.

## RÉSULTATS ESCOMPTÉS

À l'issue du Sommet, un document final sera publié. On y trouvera, sous forme résumée, les conclusions et recommandations du treizième Sommet des présidentes de parlement.

Le document final viendra alimenter les travaux de la Conférence des présidents de parlement, de manière à hisser les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles au rang de priorité.

## PROGRAMME CULTUREL

Afin de permettre au dialogue interparlementaire de se poursuivre également en dehors du cadre formel du Sommet des présidentes de parlement, la culture et l'hospitalité viennoises constitueront un élément supplémentaire de la Conférence et feront partie intégrante du programme, ainsi que de la réception officielle. Pour les invités privés accompagnant une présidente de parlement, un programme complémentaire sera proposé, mettant en valeur l'histoire, la beauté et l'offre culturelle de Vienne et de ses environs. Les préparatifs de ce programme sont en cours.

## LANGUES

Un service d'interprétation sera assuré depuis et vers l'allemand, l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le français et le russe.

Les intervenantes s'exprimant dans une autre langue devront faire traduire leur allocution dans l'une des six langues officielles.

## DOCUMENTS

Une version électronique des déclarations et exposés sera fournie aux participantes dès que les documents en question seront disponibles.

## INSCRIPTIONS

Le système d'inscription en ligne au Sommet et à la cinquième Conférence des présidents de parlement a ouvert le 4 juin 2021 et est clos depuis le 30 juillet. De plus amples informations concernant le Sommet sont disponibles sur la page web consacrée à cet événement : [www.ipu.org/fr/event/treizieme-sommet-des-presidentes-de-parlement-2021](http://www.ipu.org/fr/event/treizieme-sommet-des-presidentes-de-parlement-2021) .

Une liste provisoire de participants a été établie conformément aux inscriptions reçues. Les délégués pourront vérifier l'exactitude de cette liste avant la fin du Sommet.

## BADGES D'ACCÈS

En raison des mesures de sécurité en vigueur à l'*Austria Center Vienna* (ACV), tous les délégués au Sommet devront être munis d'un badge d'identification spécifique pour accéder au bâtiment de l'ACV.

## HEBERGEMENT

Le Parlement autrichien a procédé à des réservations prévisionnelles groupées dans plusieurs hôtels de Vienne (voir le site du Parlement hôte à [www.ipu2021vienna.at](http://www.ipu2021vienna.at) ou en annexe pour plus d'informations), dans le centre-ville et près du lieu de la Conférence. Les hôtels de Vienne sont particulièrement fréquentés pendant le mois de septembre. Il est donc conseillé aux délégués de procéder dès que possible à leurs réservations. Les délégations issues de pays disposant d'une ambassade ou d'une mission permanente à Vienne sont invitées à prendre contact avec ces dernières car elles ont l'habitude de recevoir des délégations aux réunions de l'ONU et de prendre

en charge les réservations. Conformément aux pratiques en vigueur dans les hôtels à Vienne, seules les réservations faites avec une carte de crédit comme garantie seront confirmées.

## FORMALITÉS D'ENTRÉE : VISAS

L'Autriche fait partie de l'espace Schengen.

Les ressortissants de certains pays doivent disposer d'un visa Schengen pour entrer en Autriche. Une liste de ces pays peut être demandée au Ministère fédéral de l'intérieur à l'adresse : [www.bmi.gv.at/202/Fremdenpolizei\\_und\\_Grenzkontrolle/Visumpflichtige\\_Laender/start.aspx](http://www.bmi.gv.at/202/Fremdenpolizei_und_Grenzkontrolle/Visumpflichtige_Laender/start.aspx) (site en allemand seulement, bien que les documents en lien incluent une traduction en anglais).

Des informations utiles et des références pratiques sur l'entrée en Autriche ou dans l'espace Schengen ainsi que des informations sur le processus de demande sont indiquées à l'adresse : [www.bmeia.gv.at/en/travel-stay/entry-and-residence-in-austria/entrance-and-residence/visa](http://www.bmeia.gv.at/en/travel-stay/entry-and-residence-in-austria/entrance-and-residence/visa)

Vous trouverez la représentation autrichienne dans votre pays à l'adresse : [www.bmeia.gv.at/en/embassies-consulates/search-for-austrian-representations](http://www.bmeia.gv.at/en/embassies-consulates/search-for-austrian-representations)

Nous vous conseillons de faire votre demande de visa en temps utile, par le biais de la représentation diplomatique autrichienne compétente pour votre lieu de résidence.

*En raison de la pandémie de COVID-19, d'autres mesures sont actuellement en vigueur. Des informations détaillées se trouvent dans l'annexe "Informations en matière de santé publique".*

## AGENTS NATIONAUX DE SÉCURITÉ/DEMANDES DE PORT D'ARME

Si des agents nationaux de sécurité accompagnant un président souhaitent porter une arme à feu au cours de leur séjour en Autriche, la procédure suivante s'applique :

- Pour les agents de sécurité des présidents venant d'un pays non-membre de l'UE, l'ambassade autrichienne compétente à l'étranger, sous réserve qu'elle ait reçu une demande en temps utile, délivrera un permis autorisant un agent national de sécurité à entrer en Autriche avec une arme à feu et à porter celle-ci durant son séjour. Ce permis doit être présenté au passage de la frontière, où il sera contrôlé et renseigné par les gardes-frontière.
- Pour les agents nationaux de sécurité des présidents venant d'un pays membre de l'UE, aucun permis spécial n'est nécessaire pour l'importation, la possession et le port d'arme à feu. Toutefois, le Ministère fédéral des affaires européennes et internationales doit être informé de cette disposition par note verbale, au plus tard deux semaines avant l'arrivée en Autriche (service du protocole du Ministère fédéral des affaires européennes et internationales, [abti1@bmeia.gv.at](mailto:abti1@bmeia.gv.at), cc : Parlement autrichien [werner.autericky@parlament.gv.at](mailto:werner.autericky@parlament.gv.at) et Ministère fédéral de l'intérieur/Agence fédérale pour la protection de l'État et la lutte contre le terrorisme [abt3@bvt.gv.at](mailto:abt3@bvt.gv.at)). La note verbale doit indiquer les détails personnels de chaque agent de sécurité (date et lieu de naissance, numéro et date d'expiration du passeport) ainsi que le type et le numéro de série de l'arme, la quantité de munitions transportées, les dates d'arrivée et de départ, et les points de passage à la frontière.

Veillez noter que les armes de poing uniquement et une seule arme à feu par agent de sécurité seront autorisées.

## FRÉQUENCES RADIO

Si des équipements radio doivent être utilisés au cours de la visite d'un président, une demande d'utilisation de fréquences spécifiques doit être soumise. L'autorisation d'utiliser de telles

fréquences doit être demandée par note verbale envoyée au service du protocole du Ministère fédéral des affaires européennes et internationales ([abti1@bmeia.gv.at](mailto:abti1@bmeia.gv.at)), au plus tard deux semaines avant l'arrivée en Autriche. La fréquence demandée ainsi qu'une fréquence de substitution possible, la puissance de transmission, les horaires et des indications géographiques approximatives (par ex. la province) doivent être spécifiés dans la note verbale.

## AUTORISATION DE VOL

Les délégations arrivant par avion gouvernemental, militaire ou personnel doivent demander des autorisations diplomatiques de survol et d'atterrissage par note verbale adressée au Ministère fédéral des affaires européennes et internationales ([exportkontrolle@bmeia.gv.at](mailto:exportkontrolle@bmeia.gv.at), cc : [abti1@bmeia.gv.at](mailto:abti1@bmeia.gv.at)). La note verbale doit indiquer les informations suivantes : date et heure d'arrivée, compagnie concernée, numéro d'immatriculation de l'avion, numéro de vol (si applicable) et tous les détails pour l'ensemble des passagers ainsi que leurs numéros de passeports.

## SÉCURITÉ

La sécurité à l'ACV et au cours des réceptions sera soumise à des règles et critères stricts. L'une de ces règles concerne l'obligation de tous les participants à la Conférence de porter, de manière bien visible, leur badge d'identification à l'entrée et en permanence quand ils se trouvent dans le bâtiment de l'ACV et dans les lieux des réceptions. Aucune arme n'est autorisée sur les lieux de la Conférence et des réceptions.

## TRANSPORT

Les dispositions relatives au transport et à la sécurité sont de la responsabilité de chaque délégation. Veuillez vous coordonner avec votre ambassade ou votre mission permanente. Le Parlement autrichien mettra à disposition des transferts par bus sous escorte vers et depuis les réceptions.

## DÉJEUNER

Un déjeuner sera offert par l'Union interparlementaire le lundi 6 septembre à midi dans le Foyer A, niveau 2 de l'Austria Center Vienna (ACV). Toutes les présidentes de parlement et les invités de haut niveau sont invités à participer à ce déjeuner. Chacune des personnes susmentionnées est invitée à y assister avec une personne accompagnante de sa délégation.

## PAUSE-CAFÉ

Des rafraîchissements seront servis dans la salle D pour tous les participants au Sommet dans la matinée du lundi 6 septembre (de 9 h 45 à 10 h 00 (HAEC)).

## ÉVÉNEMENT SOCIAL

Web 2020 **Vienne 2021**  
**13<sup>e</sup> Sommet des présidentes  
de parlement**

Les parlements pour la paix, les peuples et la planète #13SWSP



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE  
Parlement

Le Président du Parlement autrichien, M. Wolfgang Sobotka, a le plaisir d'inviter les présidentes de parlement ainsi qu'une personne accompagnante à l'opéra "Tosca" après leur Sommet, le lundi 6 septembre 2021 à 19h30 HAEC. Des informations détaillées et les modalités d'inscription seront communiquées aux présidentes de parlement par le Parlement autrichien en temps utile.

## INFORMATIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE

Dernière mise à jour : 20 mai 2021

Le Parlement autrichien prendra toutes les mesures nécessaires pour garantir un séjour agréable et en toute sécurité en Autriche pendant la Conférence. Nous avons donc prévu d'appliquer toutes les dispositions utiles en matière de santé et de sécurité afin de respecter les obligations en la matière. Nous aurons toutefois besoin du **concours de tous les participants** dans nos efforts conjoints visant à la sécurité et au succès de la Conférence, notamment une inscription rapide, le respect des mesures anti-COVID en vigueur et la mise en œuvre de notre réglementation.

Veuillez noter que la réglementation sur le COVID fait l'objet d'un suivi constant et est soumise à de continus ajustements. Nous indiquerons les principales évolutions sur les sites web de la Conférence.

### Situation actuelle en Autriche en matière de santé publique

Après une période prolongée de confinement, la situation en Autriche s'améliore. Le 19 mai 2021, la réglementation la plus récente sur les mesures anti-COVID est entrée en vigueur. Après la réouverture des magasins et des prestataires de services, les lieux consacrés à la gastronomie autrichienne, les institutions culturelles, les entreprises des secteurs de la culture et des loisirs ainsi que les installations sportives ont également rouvert.

**Un justificatif de faible risque épidémiologique doit toutefois être présenté pour accéder à certains lieux publics, notamment les hôtels, les restaurants ou les bars. Il peut s'agir d'un test négatif au coronavirus, d'une preuve de vaccination ou d'un certificat de contamination à la COVID-19 par le passé.**

Des informations détaillées sur les réouvertures, une FAQ sur le coronavirus ainsi que d'autres informations pertinentes se trouvent sur le site du Ministère autrichien de la santé ([www.sozialministerium.at/en/Coronavirus/Information-in-English.html](http://www.sozialministerium.at/en/Coronavirus/Information-in-English.html), en anglais).

### Réglementation relative à l'entrée en Autriche

En raison de la pandémie actuelle, l'Autriche applique une réglementation d'entrée et de déplacement qui stipule des exigences et des restrictions claires.

Toutefois, des exceptions à cette réglementation existent, par exemple, dans le cas de motifs impérieux de déplacement dans l'intérêt de la République d'Autriche ou si le déplacement s'effectue pour des raisons professionnelles.

Ainsi, **les présidents de parlement et leur délégation (1+3 ou 2+4 pour les parlements bicaméraux) qui sont inscrits en tant que participants** au 13<sup>e</sup> Sommet des présidentes de parlement ou à la cinquième Conférence mondiale des présidentes de parlement **seront autorisés à voyager vers l'Autriche et à entrer sur son territoire afin d'assister à la Conférence**. Si d'autres personnes vous accompagnent, prenez contact avec votre ambassade en ce qui concerne la réglementation d'entrée et de déplacement.

Veuillez noter qu'il faudra expliquer et démontrer aux autorités la raison de votre déplacement lors de l'entrée dans le pays. Nous conseillons donc fortement de **conserver sur vous lors de vos déplacements une version imprimée de l'invitation et/ou de l'inscription à la conférence**. Pour faciliter la procédure d'entrée, nous communiquerons à l'avance aux autorités autrichiennes concernées la liste des délégations inscrites, avec l'accord des participants. Vous recevrez d'autres informations sur la protection des données pendant l'inscription, laquelle sera traitée par l'UIP.

Si votre voyage vers l'Autriche implique le **transit** par d'autres pays, nous vous conseillons de prendre contact à l'avance avec votre ambassade afin de vous préparer à toutes les prescriptions d'entrée et de transit. En outre, il vaut mieux s'informer à l'avance auprès des compagnies concernées sur les exigences potentielles d'embarquement.

**Dans un souci de sécurité et de santé publique vis-à-vis de la communauté internationale, nous conseillons également fortement aux délégations de se soumettre à un test COVID**

**reconnu et correctement effectué avant le déplacement vers l'Autriche et de conserver à portée de main un certificat de test de biologie moléculaire négatif au SARS-CoV-2 (en allemand ou en anglais).**

Dans tous les cas, **une preuve de faible risque épidémiologique (test négatif au coronavirus, preuve de vaccination ou certificat de contamination à la COVID-19 par le passé) doit être présentée pour accéder aux hôtels**, aux restaurants et à d'autres lieux publics en Autriche, conformément à la réglementation actuelle. Il vous faudra donc disposer des certifications correspondantes pour votre séjour en Autriche.

#### **Mesures anti-coronavirus sur le lieu de la Conférence**

Le Parlement autrichien définira et organisera des mesures anti-coronavirus adaptées à la situation à l'ACV. Des informations plus détaillées seront communiquées ultérieurement.

Étant donné l'évolution constante de la situation, nous faisons le maximum avec les autorités compétentes pour actualiser fréquemment nos informations.